



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/303
30 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS/RUSSE

Quarante-septième session
Point 49 de l'ordre du jour provisoire*

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

Données normalisées sur les dépenses militaires
communiquées par les Etats

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	4
II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	5
Argentine	5
Australie	7
Autriche	9
Brésil	12
Bulgarie	14
Chili	16
Espagne	19

* A/47/150.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
Finlande	21
Grèce	25
Hongrie	27
Malte	29
Pérou	35
Pologne	39
Portugal	43
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	48
Suède	52
Tchécoslovaquie	56
Yougoslavie	60
<u>Annexe.</u> Instrument de publication et directives s'y rapportant	64

Note explicative

Les chiffres des tableaux du présent document ont été communiqués par les Etats sur la base de l'instrument de publication internationale normalisée des dépenses militaires. A des fins analytiques, les renseignements communiqués ont été informatisés, sous réserve d'ajustements mineurs, de manière à se conformer aux pratiques statistiques standard.

On peut consulter les réponses des Etats au Bureau des affaires de désarmement, au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

I. INTRODUCTION

1. Le 12 décembre 1985, l'Assemblée générale a adopté la résolution 40/91 B, dans laquelle elle a, notamment, réitéré sa recommandation selon laquelle tous les Etats Membres devraient faire rapport au Secrétaire général tous les ans, avant le 30 avril, en utilisant l'instrument de publication (voir annexe), sur leurs dépenses militaires de l'exercice budgétaire le plus récent pour lequel des données sont disponibles. Au paragraphe 8 de cette résolution, l'Assemblée a souligné à nouveau la nécessité d'augmenter le nombre des Etats faisant rapport, afin d'obtenir la participation du plus large éventail possible d'Etats appartenant à des régions géographiques différentes et représentant des systèmes budgétaires différents.

2. En application de cette recommandation, le Secrétaire général, dans une note verbale datée du 27 février 1992, a prié tous les Etats Membres de présenter leur rapport le 30 avril 1992 au plus tard.

3. En réponse à sa note verbale, le Secrétaire général a reçu des rapports de 18 pays qui ont tous utilisé l'instrument de publication. On trouvera ces réponses à la section II du présent rapport. Les réponses reçues par la suite seront publiées dans des additifs au présent rapport.

II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

ARGENTINE

[Original : espagnol]
[11 juin 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : ARGENTINE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1991

Monnaie nationale et unité de mesure : austral (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...

Types de forces	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Aide militaire			Total des dépenses militaires (11-12) (13)	Défense civile (14)	
						Soutien (6)	Commandement (7)		Territoire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			
														Non ventilés (12)
Types de coûts														
1. <u>FOCTIONNEMENT</u>	-	6 540 761	4 384 624	4 583 623	-	..	2 636 783	4 415 831	-	-	-	-	22 561 622	...
1.1 <u>Personnel</u>	-	4 968 657	3 157 617	2 987 291	-	..	1 299 396	3 470 848	-	-	-	-	15 883 809	...
1.1.1 Conscrits														
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves														
1.1.3 Civils														
1.2 <u>Opérations et entretien</u>	-	1 572 104	1 227 007	1 596 332	-	..	1 337 387	944 983	-	-	-	-	6 677 813	...
1.2.1 Fournitures d'usage courant														
1.2.2 Entretien et réparations														
1.2.3 Frais de voyage, etc.														
1.2.4 Loyers immobiliers														
1.2.5 Divers														
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>	-	22 545	49 135	372 547	-	..	66 504	67 303	-	-	-	-	578 034	...
2.1 <u>Achats</u>	-	8 545	48 842	200 924	-	..	42 380	59 300	-	-	-	-	359 991	...
2.1.1 Aéronefs et moteurs														
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques														
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires														
2.1.4 Navires et bateaux														
2.1.5 Véhicules blindés														
2.1.6 Artillerie														
2.1.7 Autres armes des forces terrestres														
2.1.8 Munitions														
2.1.9 Electronique et communications														
2.1.10 Véhicules non blindés														
2.1.11 Divers														
2.2 <u>Construction</u>	-	14 000	293	171 623	-	..	24 124	8 003	-	-	-	-	218 043	...
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes														
2.2.2 Bases de lancement de missiles														
2.2.3 Bases et installations navales														
2.2.4 Electronique, etc.														
2.2.5 Installations pour le personnel														
2.2.6 Locaux médicaux														
2.2.7 Installations d'entraînement														
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.														
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration														
2.2.10 Ouvrages fortifiés														
2.2.11 Abris														
2.2.12 Terrains														
2.2.13 Divers														
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>	-	-	13 883	33 949	-	..	166 120	-	-	-	-	-	213 952	...
3.1 <u>Recherche fondamentale et appliquée</u>														
3.2 <u>Développement, essais et évaluation</u>														
4. <u>TOTAL (1+2+3)</u>	-	6 563 306	4 447 642	4 990 119	-	..	2 869 407	4 483 134	-	-	-	-	23 353 608	...

AUSTRALIE

[Original : anglais]
[9 juin 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : AUSTRALIE

Exercice budgétaire : 1er juillet 1990-30 juin 1991

Monnaie nationale et unité de mesure : dollar australien (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...

AUSTRALIE

AUSTRALIE (centaines de milliers de dollars australiens)

A/47/303
Français
Page 8

Types de forces	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Aide militaire			Non ventilés (12)	Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)		Territoire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			
Types de coûts														
1. <u>FONCTIONNEMENT</u>		21 198	14 553	17 964		6 727	1 932							
1.1 <u>Personnel</u>		15 321	8 207	10 504		2 781	1 373			930		3 145	66 449	89
1.1.1 Conscrits												1 367	39 553	48
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves		13 745	6 790	9 869		261	1 265						31 930	3
1.1.3 Civils		1 576	1 417	635		2 520	108						6 256	45
1.2 <u>Opérations et entretien</u>		5 877	6 346	7 460		3 946	559		930			1 778	26 896	41
1.2.1 Fournitures d'usage courant		2 407	2 332	3 890		305	64						8 998	19
1.2.2 Entretien et réparations		1 395	2 850	1 838		424	33						6 540	4
1.2.3 Frais de voyage, etc.		2 063	1 129	1 726		1 838	462						7 218	18
1.2.4 Loyers immobiliers		12	35	6		689						1 778	2 520	
1.2.5 Divers						690			930				1 620	
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>		4 273	14 253	4 070		3 719	38					712	27 065	
2.1 <u>Achats</u>		3 094	13 684	3 552		2 329	38						22 697	
2.1.1 Aéronefs et moteurs														
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques														
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires														
2.1.4 Navires et bateaux														
2.1.5 Véhicules blindés														
2.1.6 Artillerie														
2.1.7 Autres armes des forces terrestres														
2.1.8 Munitions														
2.1.9 Electronique et communications														
2.1.10 Véhicules non blindés														
2.1.11 Divers														
2.2 <u>Construction</u>		1 179	569	518		1 390						712	4 368	
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes														
2.2.2 Bases de lancement de missiles														
2.2.3 Bases et installations navales														
2.2.4 Electronique, etc.														
2.2.5 Installations pour le personnel														
2.2.6 Locaux médicaux														
2.2.7 Installations d'entraînement														
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.														
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration														
2.2.10 Ouvrages fortifiés														
2.2.11 Abris														
2.2.12 Terrains														
2.2.13 Divers														
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>						1 481							1 481	
3.1 <u>Recherche fondamentale et appliquée</u>														
3.2 <u>Développement, essais et évaluation</u>														
4. <u>TOTAL (1+2+3)</u>		25 471	28 806	22 034		11 927	1 970		930			3 857	94 995	89

AUTRICHE

[Original : anglais]
[5 juin 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : AUTRICHE

Exercices budgétaires : 1er janvier-31 décembre 1992

Monnaie nationale et unité de mesure : schilling (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...

AUTRICHE

AUTRICHE (millions de schillings)

N/17/203
Français
Page 10

Types de coûts	Types de forces	Forces straté- giques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes a/ (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administra- tion et commandement centraux		Forces para- militaires (8)	Aide militaire			Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile g/ (14)	
							Soutien (6)	Comman- dement (7)		Terri- toire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) b/ (11)			Non ventilés (12)
1. FONCTIONNEMENT			12 976					753				70	13 799		
1.1 Personnel			10 096					683				57	10 836		
1.1.1 Conscrits			3 318										3 318		
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves			6 778										6 778		
1.1.3 Civils d/															
1.2 Opérations et entretien			2 880					70				13	2 963		
1.2.1 Fournitures d'usage courant															
1.2.2 Entretien et réparations															
1.2.3 Frais de voyage, etc.															
1.2.4 Loyers immobiliers															
1.2.5 Divers															
2. ACHATS ET CONSTRUCTION e/			4 449				1 191	24				2	5 666		
2.1 Achats			4 424					24				2	4 450		
2.1.1 Aéronefs et moteurs															
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques															
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires															
2.1.4 Navires et bateaux															
2.1.5 Véhicules blindés															
2.1.6 Artillerie															
2.1.7 Autres armes des forces terrestres															
2.1.8 Munitions															
2.1.9 Electronique et communications															
2.1.10 Véhicules non blindés															
2.1.11 Divers															
2.2 Construction			25				1 191						1 216		
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes															
2.2.2 Bases de lancement de missiles															
2.2.3 Bases et installations navales															
2.2.4 Electronique, etc.															
2.2.5 Installations pour le personnel															
2.2.6 Locaux médicaux															
2.2.7 Installations d'entraînement															
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.															
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration															
2.2.10 Ouvrages fortifiés															
2.2.11 Abris															
2.2.12 Terrains			25										25		
2.2.13 Divers															
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT f/															
3.1 Recherche fondamentale et appliquée															
3.2 Développement, essais et évaluation															
4. TOTAL (1+2+3)			17 425				1 191	777				72	19 465		

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau de l'Autriche)

a/ Tous les coûts correspondants (aviation militaire) sont inclus dans la colonne 2.

b/ Les versements effectués au titre des forces de maintien de la paix de l'ONU, qui s'élèvent à environ 375,6 millions de schillings, sont inclus dans la colonne 2.

c/ Les dépenses au titre de la défense civile ne sont pas imputées sur le budget de la défense mais sur celui du Ministère de l'intérieur.

d/ Poste inclus dans la rubrique 1.1.2.

e/ Poste inclus dans le budget du Ministère du commerce.

f/ Les dépenses afférentes à la recherche-développement ne sont pas comptabilisées séparément. Elles sont incluses dans la rubrique 1 (Fonctionnement) et/ou 2 (Achats et construction).

/...

BRESIL

[Original : anglais/espagnol]
[29 mai 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : BRESIL

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1991

Monnaie nationale et unité de mesure : cruzeiro (dizaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...

BRESIL

BRESIL (dizaines de milliers de cruzeiros)

Types de forces	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Aide militaire			Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)	
						Soutien (6)	Commandement (7)		Territoire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			
														Non ventilés (12)
1. FONCTIONNEMENT		77 844 526	68 528 500	53 486 198								202	199 859 426	
1.1 Personnel		63 512 955	51 130 900	38 597 166								101	153 241 122	
1.1.1 Conscrits		2 991 537		14 328									3 005 865	
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves		57 765 387		33 041 670									90 807 057	
1.1.3 Civils		2 756 031		5 541 168									8 297 199	
1.2 Opérations et entretien		14 331 571	17 397 600	14 889 032								101	46 618 304	
1.2.1 Fournitures d'usage courant		11 090 190		6 428 531									17 518 721	
1.2.2 Entretien et réparations		1 150 274	2 034 900	1 650 929									4 836 103	
1.2.3 Frais de voyage, etc.		2 091 107		6 091 117									8 182 224	
1.2.4 Loyers immobiliers				718 455									718 455	
1.2.5 Divers			15 362 700										15 362 700	
2. ACHATS ET CONSTRUCTION		2 780 329	9 917 100	2 211 346								1	14 908 776	
2.1 Achats		1 713 163	9 706 300	994 572								1	12 414 036	
2.1.1 Aéronefs et moteurs			756 600	695 987									1 452 587	
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques														
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires														
2.1.4 Navires et bateaux		49 123	3 291 600										3 340 723	
2.1.5 Véhicules blindés			194 300										194 300	
2.1.6 Artillerie		17 789											17 789	
2.1.7 Autres armes des forces terrestres		192 423		7									192 430	
2.1.8 Munitions		540 758		520									541 278	
2.1.9 Electronique et communications		53 348		100 707									154 055	
2.1.10 Véhicules non blindés		542 840		197 351									740 191	
2.1.11 Divers		316 882	5 463 800										5 780 682	
2.2 Construction		1 067 166	210 800	1 216 774									2 494 740	
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes		46 000											46 000	
2.2.2 Bases de lancement de missiles														
2.2.3 Bases et installations navales														
2.2.4 Electronique, etc.		309 210											309 210	
2.2.5 Installations pour le personnel		7 610											7 610	
2.2.6 Locaux médicaux		64 085	16 200										80 285	
2.2.7 Installations d'entraînement		320 429	94 300										414 729	
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.		64 085	100 300										164 385	
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration		192 257											192 257	
2.2.10 Ouvrages fortifiés														
2.2.11 Abris														
2.2.12 Terrains														
2.2.13 Divers		63 490											63 490	
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT		62 922	477 700										540 622	
3.1 Recherche fondamentale et appliquée		62 922											62 922	
3.2 Développement, essais et évaluation														
4. TOTAL (1+2+3)		80 687 777	78 923 300	55 697 544								203	215 308 824	

BULGARIE

[Original : russe]
[26 mai 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : BULGARIE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1991

Monnaie nationale et unité de mesure : lev (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...

Types de forces	Forces straté- giques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administra- tion et commandement centraux		Forces para- militaires (8)	Aide militaire			Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)	
						Soutien (6)	Comman- dement (7)		Terri- toire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			Non ventilés (12)
Types de coûts														
1. FONCTIONNEMENT		24 158	2 309	9 941								36 408		
1.1 Personnel		9 554	1 099	3 179								13 832		
1.1.1 Conscrits														
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves														
1.1.3 Civils														
1.2 Opérations et entretien		14 604	1 210	6 762								22 576		
1.2.1 Fournitures d'usage courant		13 795	783	4 902								19 480		
1.2.2 Entretien et réparations		707	344	1 622								2 673		
1.2.3 Frais de voyage, etc.		102	83	238								423		
1.2.4 Loyers immobiliers														
1.2.5 Divers														
2. ACHATS ET CONSTRUCTION		1 723	901	116								2 740		
2.1 Achats		1 376	851	59								2 286		
2.1.1 Aéronefs et moteurs														
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques		1		4								5		
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires				16								16		
2.1.4 Navires et bateaux			820									820		
2.1.5 Véhicules blindés		268										268		
2.1.6 Artillerie		472										472		
2.1.7 Autres armes des forces terrestres		346	28									374		
2.1.8 Munitions				32								32		
2.1.9 Electronique et communications		230	3	3								236		
2.1.10 Véhicules non blindés		59		4								63		
2.1.11 Divers														
2.2 Construction		347	50	57								454		
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes														
2.2.2 Bases de lancement de missiles														
2.2.3 Bases et installations navales			49									49		
2.2.4 Electronique, etc.														
2.2.5 Installations pour le personnel			1	15								16		
2.2.6 Locaux médicaux		62		1								63		
2.2.7 Installations d'entraînement				18								18		
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.		84		15								99		
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration		26										26		
2.2.10 Ouvrages fortifiés														
2.2.11 Abris				8								8		
2.2.12 Terrains														
2.2.13 Divers		175										175		
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT		176	44	83								303		
3.1 Recherche fondamentale et appliquée														
3.2 Développement, essais et évaluation														
4. TOTAL (1+2+3)		26 057	3 254	10 140								39 451		

CHILI

[Original : espagnol]
[16 juin 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : CHILI

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1992

Monnaie nationale et unité de mesure : peso chilien (milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

CHILI (milliers de pesos chiliens)

Types de coûts	Types de forces	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces para-militaires (8)	Aide militaire			Non ventilés (12)	Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
							Soutien (6)	Commandement (7)		Terri-toire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			
1. <u> FONCTIONNEMENT </u>													242 076 460	242 076 460	
1.1 <u> Personnel </u>													139 734 333	139 734 333	
1.1.1 Conscrits															
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves															
1.1.3 Civils															
1.2 <u> Opérations et entretien </u>													102 342 127	102 342 127	
1.2.1 Fournitures d'usage courant a/													92 890 374	92 890 374	
1.2.2 Entretien et réparations															
1.2.3 Frais de voyage, etc.													9 451 753	9 451 753	
1.2.4 Loyers immobiliers													b/	u/	
1.2.5 Divers															
2. <u> ACHATS ET CONSTRUCTION </u>													7 323 276	7 323 276	
2.1 <u> Achats </u>													e/	e/	
2.1.1 Aéronefs et moteurs															
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques															
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires															
2.1.4 Navires et bateaux															
2.1.5 Véhicules blindés															
2.1.6 Artillerie															
2.1.7 Autres armes des forces terrestres															
2.1.8 Munitions															
2.1.9 Electronique et communications															
2.1.10 Véhicules non blindés															
2.1.11 Divers															
2.2 <u> Construction </u>															
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes															
2.2.2 Bases de lancement de missiles															
2.2.3 Bases et installations navales															
2.2.4 Electronique, etc.															
2.2.5 Installations pour le personnel															
2.2.6 Locaux médicaux															
2.2.7 Installations d'entraînement															
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.															
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration															
2.2.10 Ouvrages fortifiés															
2.2.11 Abris															
2.2.12 Terrains															
2.2.13 Divers															
3. <u> RECHERCHE-DEVELOPPEMENT </u>															
3.1 <u> Recherche fondamentale et appliquée </u>															
3.2 <u> Développement, essais et évaluation </u>															
4. <u> TOTAL (1+2+3) </u>													249 399 736	249 399 736	

(Voir notes page suivante)

Note : Le taux de change appliqué est le suivant : 1 dollar des Etats-Unis = 400 pesos.

a/ Sous la rubrique "Biens de consommation et services" de la loi de finances.

b/ Les dépenses correspondant aux rubriques 1.2.2 à 1.2.5 sont indiquées sous forme de montant global (9 451 753).

c/ Sous la rubrique "Dépenses d'équipement" de la loi de finances.

/...

ESPAGNE

[Original : espagnol]
[21 avril 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : ESPAGNE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1991

Monnaie nationale et unité de mesure : peseta (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...

Types de coûts	Types de forces					Soutien, administration et commandement centraux		Forces para-militaires (8)	Aide militaire			Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)	
	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien (6)	Commandement (7)		Territoire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			Non ventilés* (12)
1. FONCTIONNEMENT	..	243 619	109 039	93 380	..	166 710	110 936	723 684	..	
1.1 Personnel	..	171 055	66 867	61 931	..	146 767	110 936	557 556	..	
1.1.1 Conserits	..	4 710	512	337	..	22	5 581	..	
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves	..	124 766	47 353	42 727	..	130 730	85 997	431 573	..	
1.1.3 Civils	..	41 579	19 002	18 867	..	16 015	24 939	120 402	..	
1.2 Opérations et entretien	..	72 564	42 172	31 449	..	19 943	166 128	..	
1.2.1 Fournitures d'usage courant	..	44 358	17 079	11 654	..	1 866	74 957	..	
1.2.2 Entretien et réparations	..	11 228	16 149	7 579	..	2 096	37 052	..	
1.2.3 Frais de voyage, etc.	..	10 957	4 531	10 510	..	3 271	29 269	..	
1.2.4 Loyers immobiliers	..	21	28	17	..	310	376	..	
1.2.5 Divers	..	6 000	4 385	1 689	..	12 400	24 474	..	
2. ACHATS ET CONSTRUCTION	..	54 949	54 418	66 228	..	23 152	198 747	..	
2.1 Achats	..	48 851	49 195	63 335	..	12 211	173 592	..	
2.1.1 Aéronefs et moteurs	..	3 866	2 614	18 334	24 814	..	
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	..	983	1 054	7 261	9 298	..	
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	
2.1.4 Navires et bateaux	12 170	12 170	..	
2.1.5 Véhicules blindés	..	7 583	7 583	..	
2.1.6 Artillerie	..	43	43	..	
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	..	180	180	..	
2.1.8 Munitions	..	1 968	4 151	1 570	7 689	..	
2.1.9 Electronique et communications	..	1 721	4 393	7 811	..	5 533	19 458	..	
2.1.10 Véhicules non blindés	..	1 957	638	1 476	..	287	4 358	..	
2.1.11 Divers	..	30 550	24 175	26 883	..	6 391	87 999	..	
2.2 Construction	..	6 098	5 223	2 893	..	10 941	25 155	..	
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	
2.2.2 Bases de lancement de missiles	
2.2.3 Bases et installations navales	
2.2.4 Electronique, etc.	
2.2.5 Installations pour le personnel	
2.2.6 Locaux médicaux	
2.2.7 Installations d'entraînement	
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	
2.2.10 Ouvrages fortifiés	
2.2.11 Abris	
2.2.12 Terrains	
2.2.13 Divers	..	6 098	5 223	2 893	..	10 941	25 155	..	
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	..	74	46 765	46 839	..	
3.1 Recherche fondamentale et appliquée	
3.2 Développement, essais et évaluation	..	74	46 765	46 839	..	
4. TOTAL (1+2+3)	..	298 642	163 457	159 608	..	236 627	110 936	969 270	..	

* Les coûts non ventilés comprennent les pensions de retraite versées par le Ministère des finances au personnel militaire et civil (montant estimatif).

FINLANDE

[Original : anglais]
[12 mai 1992]

Instrument de publication internationale normalisée des
dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : FINLANDE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1991

Monnaie nationale et unité de mesure : markkaa (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...

Types de coûts	Types de forces	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Aide militaire			Total des dépenses militaires (1-12) (13)	Défense civile (14)	
							Soutien (6)	Commandement (7)		Territoire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			Non ventilés (12)
1. FONCTIONNEMENT	-					-	948	418	8 490		-	2 060	57 705	69 621	
1. Personnel	-							418	7 010			1 726	32 040	41 194	
1.1.1 Conscrits													1 630	1 630	
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves								418	7 010			1 726	30 410	39 564	
1.1.3 Civils															
1.2 Opérations et entretien	-						948		1 480		-	334	25 665	28 427	
1.2.1 Fournitures d'usage courant							69		670			334	14 360	15 433	
1.2.2 Entretien et réparations									560				9 560	10 120	
1.2.3 Frais de voyage, etc.							570		100				1 210	1 880	
1.2.4 Loyers immobiliers															
1.2.5 Divers							309		150				535	994	
2. ACHATS ET CONSTRUCTION	-					-			346				29 000	29 346	
2.1 Achats									276				26 880	27 156	
2.1.1 Aéronefs et moteurs															
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques															
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires															
2.1.4 Navires et bateaux									85					85	
2.1.5 Véhicules blindés															
2.1.6 Artillerie															
2.1.7 Autres armes des forces terrestres															
2.1.8 Munitions															
2.1.9 Electronique et communications									65					65	
2.1.10 Véhicules non blindés									50					50	
2.1.11 Divers									76					76	
2.2 Construction						-			70				2 120	2 190	
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes													150	150	
2.2.2 Bases de lancement de missiles															
2.2.3 Bases et installations navales													70	70	
2.2.4 Electronique, etc.													120	120	
2.2.5 Installations pour le personnel													320	320	
2.2.6 Locaux médicaux													40	40	
2.2.7 Installations d'entraînement													140	140	
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.													210	210	
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration													150	150	
2.2.10 Ouvrages fortifiés													750	750	
2.2.11 Abris															
2.2.12 Terrains													170	170	
2.2.13 Divers															
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	-						42					0	242	284	
3.1 Recherche fondamentale et appliquée							42							42	
3.2 Développement, essais et évaluation													242	242	
4. TOTAL (1+2+3)	-						990	418	8 836		-	2 060	86 947	99 251	

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : 76 987 markkaa par an

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : 22 877 années de service

2. S'agissant du point d) des directives particulières (voir annexe), les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : Négligeable

3. S'agissant des alinéas n) et o), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions : 434 millions de markkaa

Vente par le secteur militaire de :

a) Terrains)	Négligeable
)	
b) Biens immobiliers autres que les terrains)	Négligeable
)	
c) Matériel)	11 millions de markkaa
)	
d) Services)	15 millions de markkaa
)	
e) Divers)	16 millions de markkaa

/...

4. Indiquer si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée.

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire		X
Exportations de matériel militaire	X	
i) Par pays		X
ii) Par région	X	
Importations de matériel militaire	X	
i) Par pays		X
ii) Par région	X	

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

/...

GRECE

[Original : anglais]
[15 mai 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : GRECE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1991

Monnaie nationale et unité de mesure : drachme (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...

Types de coûts	Types de forces	Forces straté- giques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administra- tion et commandement centraux		Forces para- militaires (8)	Aide militaire			Non ventilés (12)	Total des dépenses militaires (11 - 12) (13)	Défense civile (14)
							Soutien (6)	Comman- dement (7)		Terri- toire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			
1. <u> FONCTIONNEMENT </u>			111 738	61 742	92 322		121 143							386 945	
1.1 <u> Personnel </u>			85 815	45 590	54 944		117 222							303 571	
1.1.1 <u> Conscrits </u>			1 287	350	442									2 079	
1.1.2 <u> Autres personnels militaires, y compris les réserves </u>			58 834	30 788	38 602									128 224	
1.1.3 <u> Civils </u>			25 694	14 452	15 900		4 390							60 436	
1.2 <u> Opérations et entretien </u>			25 923	16 152	37 378		3 921							83 374	
1.2.1 <u> Fournitures d'usage courant </u>			10 220	11 786	13 135		786							35 927	
1.2.2 <u> Entretien et réparations </u>			4 856	1 815	17 616		556							24 843	
1.2.3 <u> Frais de voyage, etc. </u>			4 773	1 623	4 923		1 570							12 889	
1.2.4 <u> Loyers immobiliers </u>			370	76	1 056		839							2 341	
1.2.5 <u> Divers </u>			5 704	852	648		170							7 374	
2. <u> ACHATS ET CONSTRUCTION </u>			32 089	20 903	95 438		337							148 767	
2.1 <u> Achats </u>			26 436	19 820	94 473		329							141 058	
2.1.1 <u> Aéronefs et moteurs </u>					70									70	
2.1.2 <u> Missiles, y compris les têtes classiques </u>			3 046		77 116									80 162	
2.1.3 <u> Têtes et bombes nucléaires </u>															
2.1.4 <u> Navires et bateaux </u>				18 006										18 006	
2.1.5 <u> Véhicules blindés </u>			5 653											5 653	
2.1.6 <u> Artillerie </u>			220											220	
2.1.7 <u> Autres armes des forces terrestres </u>				300	4									304	
2.1.8 <u> Munitions </u>			433	440	842		61							1 776	
2.1.9 <u> Electronique et communications </u>			4 628	50	78		13							4 769	
2.1.10 <u> Véhicules non blindés </u>			5 484	10	1 076									6 570	
2.1.11 <u> Divers </u>			6 972	1 014	15 287		255							23 528	
2.2 <u> Construction </u>			5 653	1 083	965		8							7 709	
2.2.1 <u> Bases aériennes, aérodromes </u>					735									735	
2.2.2 <u> Bases de lancement de missiles </u>															
2.2.3 <u> Bases et installations navales </u>				1 083										1 083	
2.2.4 <u> Electronique, etc. </u>															
2.2.5 <u> Installations pour le personnel </u>			5 129											5 129	
2.2.6 <u> Locaux médicaux </u>					230									230	
2.2.7 <u> Installations d'entraînement </u>															
2.2.8 <u> Magasins, dépôts, etc. </u>															
2.2.9 <u> Locaux de commandement et d'administration </u>															
2.2.10 <u> Ouvrages fortifiés </u>															
2.2.11 <u> Abris </u>															
2.2.12 <u> Terrains </u>															
2.2.13 <u> Divers </u>			524				8							532	
3. <u> RECHERCHE-DEVELOPPEMENT </u>				5	329									334	
3.1 <u> Recherche fondamentale et appliquée </u>				5	205									210	
3.2 <u> Développement, essais et évaluation </u>					124									124	
4. <u> TOTAL (1+2+3) </u>			143 827	82 650	188 089		121 480							536 046	

HONGRIE

[Original : anglais]
[30 avril 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : HONGRIE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1992

Monnaie nationale et unité de mesure : forint (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...

Types de coûts	Types de forces					Soutien, administration et commandement centraux		Forces para-militaires (8)	Aide militaire			Non ventilés (12)	Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien (6)	Commandement (7)		Territoire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			
1. <u>FONCTIONNEMENT</u>		131 287		127 195		245 028	35 760						539 270	
1.1 <u>Personnel</u>		85 300		40 100		120 930	21 610						267 940	
1.1.1 <u>Conscrits</u>		9 243		3 895		3 057	18						16 213	
1.1.2 <u>Autres personnels militaires, y compris les réserves</u>		59 699		28 998		44 450	15 557						148 704	
1.1.3 <u>Civils</u>		16 358		7 207		73 423	6 035						103 023	
1.2 <u>Opérations et entretien</u>		45 987		87 095		124 098	14 150						271 330	
1.2.1 <u>Pouritures d'usage courant</u>		28 725		39 936		72 136	3 609						144 406	
1.2.2 <u>Entretien et réparations</u>		907		30 433		21 150	323						52 813	
1.2.3 <u>Frais de voyage, etc.</u>		9 349		5 581		14 288	2 914						32 132	
1.2.4 <u>Loyers immobiliers</u>		153		74		372	130						729	
1.2.5 <u>Divers</u>		6 853		11 071		16 152	7 174						41 250	
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>												70 130	70 130	
2.1 <u>Achats</u>												35 220	35 220	
2.1.1 <u>Aéronefs et moteurs</u>													-	
2.1.2 <u>Missiles, y compris les têtes classiques</u>													-	
2.1.3 <u>Têtes et bombes nucléaires</u>													-	
2.1.4 <u>Navires et bateaux</u>													-	
2.1.5 <u>Véhicules blindés</u>													-	
2.1.6 <u>Artillerie</u>													-	
2.1.7 <u>Autres armes des forces terrestres</u>												1 800	1 800	
2.1.8 <u>Munitions</u>													-	
2.1.9 <u>Electronique et communications</u>												16 108	16 108	
2.1.10 <u>Véhicules non blindés</u>												8 313	8 313	
2.1.11 <u>Divers</u>												8 999	8 999	
2.2 <u>Construction</u>												34 910	34 910	
2.2.1 <u>Bases aériennes, aérodromes</u>												474	474	
2.2.2 <u>Bases de lancement de missiles</u>													-	
2.2.3 <u>Bases et installations navales</u>													-	
2.2.4 <u>Electronique, etc.</u>												1 205	1 205	
2.2.5 <u>Installations pour le personnel</u>												858	858	
2.2.6 <u>Locaux médicaux</u>												19 000	19 000	
2.2.7 <u>Installations d'entraînement</u>													-	
2.2.8 <u>Magasins, dépôts, etc.</u>												770	770	
2.2.9 <u>Locaux de commandement et d'administration</u>												470	470	
2.2.10 <u>Ouvrages fortifiés</u>													-	
2.2.11 <u>Abris</u>													-	
2.2.12 <u>Terrains</u>												433	433	
2.2.13 <u>Divers</u>												11 700	11 700	
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>													-	
3.1 <u>Recherche fondamentale et appliquée</u>													-	
3.2 <u>Développement, essais et évaluation</u>													-	
4. <u>TOTAL (1+2+3)</u>		131 287		127 195		245 028	35 760					70 130	609 400	

MALTE

[Original : anglais]
[29 avril 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : MALTE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1991

Monnaie nationale et unité de mesure : lire maltaise (milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...

MILITE (milliers de lires maltaises)

Types de forces	Forces straté- giques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administra- tion et commandement centraux		Forces para- militaires (8)	Aide militaire			Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)	
						Soutien (6)	Comman- dement (7)		Terri- toire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			Non ventilés (12)
1. <u>FNCTIONNEMENT</u>		6 689	109	110						50		6 958	14	
1.1 <u>Personnel</u>		5 757										5 757		
1.1.1 Conscrits														
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves		5 591										5 591		
1.1.3 Civils		166										166		
1.2 <u>Opérations et entretien</u>		932	109	110						50		1 201	14	
1.2.1 Fournitures d'usage courant		431										431		
1.2.2 Entretien et réparations		87	109	110								306	14	
1.2.3 Frais de voyage, etc.														
1.2.4 Loyers immobiliers		151										151		
1.2.5 Divers		263								50		313		
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>		56		2								58		
2.1 <u>Achats</u>		25		2								27		
2.1.1 Aéronefs et moteurs				2								2		
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques														
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires														
2.1.4 Navires et bateaux														
2.1.5 Véhicules blindés														
2.1.6 Artillerie														
2.1.7 Autres armes des forces terrestres														
2.1.8 Munitions														
2.1.9 Electronique et communications		21										21		
2.1.10 Véhicules non blindés		4										4		
2.1.11 Divers														
2.2 <u>Construction</u>		31										31		
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes														
2.2.2 Bases de lancement de missiles														
2.2.3 Bases et installations navales														
2.2.4 Electronique, etc.		31										31		
2.2.5 Installations pour le personnel														
2.2.6 Locaux médicaux														
2.2.7 Installations d'entraînement														
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.														
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration														
2.2.10 Ouvrages fortifiés														
2.2.11 Abris														
2.2.12 Terrains														
2.2.13 Divers														
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>														
3.1 <u>Recherche fondamentale et appliquée</u>														
3.2 <u>Développement, essais et évaluation</u>														
4. TOTAL (1+2+3)		6 745	109	112						50		7 016	14	

Notes complémentaires

REMARQUES GENERALES

Description sommaire des forces armées maltaises

1. Les forces armées maltaises se composent d'environ 1 650 militaires de carrière, tous grades confondus et comportent une unité navale et aérienne. La majeure partie des effectifs exécutent les tâches incombant normalement au personnel militaire, dans la plupart des armées, mais à une échelle bien moindre. Le commandement et le contrôle de toutes les forces maltaises sont assurés par l'état-major et son personnel. L'élément civil peu nombreux inclus dans les forces maltaises est employé soit à des fonctions administratives, soit à des tâches de caractère essentiellement civil.

INSTRUMENT DE PUBLICATION

Notes explicatives

2. On trouvera ci-après quelques notes succinctes sur les données fournies dans l'instrument de publication :

1.1. Personnel

Le chiffre de 5 757 000 livres maltaises couvre l'ensemble des effectifs militaires et civils, ces dépenses comprenant :

- a) Les soldes et salaires;
- b) Les cotisations de sécurité sociale;
- c) Les primes;
- d) Les indemnités.

1.2.1. Fournitures d'usage courant

La somme de 431 000 livres maltaises représente les achats de rations, d'articles d'habillement, de produits pétroliers, de matériel médical, de fournitures de bureau et de services contractuels pour l'ensemble des forces armées.

1.2.2. Entretien et réparations

Les sommes de 109 000 et 110 000 livres maltaises représentent respectivement l'entretien et les réparations dans les unités navales et aériennes. La somme de 87 000 livres maltaises représente les dépenses encourues par le reste des forces armées. La somme de 14 000 livres maltaises (colonne 14) a été consacrée à la protection civile.

/...

1.2.4. Loyers immobiliers

La somme de 151 000 liras maltaises représente le loyer annuel acquitté par les forces armées pour toutes les casernes et locaux militaires.

1.2.5. Divers

D'autres dépenses au titre des opérations et de l'entretien, d'un montant de 263 000 liras maltaises, ne relevant pas des rubriques précédentes, ont été indiquées à la présente rubrique. Dans la colonne 10, la somme de 50 000 liras maltaises représente le montant de l'aide militaire reçue de l'étranger sous forme de stages outre-mer.

2.1.1. Aéronefs et moteurs

La somme de 2 000 liras maltaises représente le montant symbolique payé pour l'achat de cinq appareils Cessna Bird-Dog.

2.1.9. Electronique et communications

La somme de 21 000 liras maltaises représente les achats d'équipement radio en 1991.

2.1.10. Véhicules non blindés

La somme de 4 000 liras maltaises représente l'achat de jeeps d'occasion.

2.2.4. Electronique, etc.

La somme de 31 000 liras maltaises représente les dépenses au titre du montage de matériel de communications au quartier général.

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : Sans objet

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : Sans objet

2. S'agissant du point d) des directives particulières (voir annexe), les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : 50 000 livres maltaises représentent la valeur des stages d'entraînement à l'étranger auxquels ont participé des membres des forces armées maltaises.

3. S'agissant des alinéas n) et o), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions : Négligeable

Vente par le secteur militaire de :

a) Terrains)	
)	
b) Biens immobiliers autres que les terrains)	
)	
c) Matériel)	Pas de données
)	
d) Services)	
)	
e) Divers)	

/...

4. Indiquer si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée.

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire		X
Exportations de matériel militaire		X
i) Par pays		X
ii) Par région		X
Importations de matériel militaire	X	
i) Par pays	X	
ii) Par région	X	

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

PEROU

[Original : espagnol]
[27 avril 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : PEROU

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1990

Monnaie nationale et unité de mesure : inti (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...

Types de coûts	Types de forces	Forces straté- giques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administra- tion et commandement centraux		Aide militaire			Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)		
							Soutien (6)	Comman- dement (7)	Forces para- militaires (8)	Terri- toire national (9)	Etranger (10)			Maintien de la paix (ONU) (11)	Non ventilés (12)
1. <u>FONCTIONNEMENT</u>			4 608 555	3 026 099	2 892 434										
1.1 <u>Personnel</u>			2 876 715	1 863 891	1 328 580									10 527 088	
1.1.1 <u>Conscrits</u>														6 069 186	
1.1.2 <u>Autres personnels militaires, y compris les réserves</u>															
1.1.3 <u>Civils</u>															
1.2 <u>Opérations et entretien</u>			1 731 840	1 162 208	1 563 854									4 457 902	
1.2.1 <u>Fournitures d'usage courant</u>															
1.2.2 <u>Entretien et réparations</u>															
1.2.3 <u>Prais de voyage, etc.</u>															
1.2.4 <u>Loyers immobiliers</u>															
1.2.5 <u>Divers</u>															
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>			126	42 093	6 902									49 121	
2.1 <u>Achats</u>				41 625	3 168									44 793	
2.1.1 <u>Aéronefs et moteurs</u>															
2.1.2 <u>Missiles, y compris les têtes classiques</u>															
2.1.3 <u>Têtes et bombes nucléaires</u>															
2.1.4 <u>Navires et bateaux</u>															
2.1.5 <u>Véhicules blindés</u>															
2.1.6 <u>Artillerie</u>															
2.1.7 <u>Autres armes des forces terrestres</u>															
2.1.8 <u>Munitions</u>															
2.1.9 <u>Electronique et communications</u>															
2.1.10 <u>Véhicules non blindés</u>															
2.1.11 <u>Divers</u>															
2.2 <u>Construction</u>			126	468	3 734									4 328	
2.2.1 <u>Bases aériennes, aérodromes</u>															
2.2.2 <u>Bases de lancement de missiles</u>															
2.2.3 <u>Bases et installations navales</u>															
2.2.4 <u>Electronique, etc.</u>															
2.2.5 <u>Installations pour le personnel</u>															
2.2.6 <u>Locaux médicaux</u>															
2.2.7 <u>Installations d'entraînement</u>															
2.2.8 <u>Magasins, dépôts, etc.</u>															
2.2.9 <u>Locaux de commandement et d'administration</u>															
2.2.10 <u>Ouvrages fortifiés</u>															
2.2.11 <u>Abris</u>															
2.2.12 <u>Terrains</u>															
2.2.13 <u>Divers</u>															
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>															
3.1 <u>Recherche fondamentale et appliquée</u>															
3.2 <u>Développement, essais et évaluation</u>															
4. <u>TOTAL (1+2+3)</u>			4 608 681	3 068 192	2 899 336									10 576 209	

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : 300 millions d'intis par an.

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : Sans objet.

2. S'agissant du point d) des directives particulières (voir annexe), les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : Néant.

3. S'agissant des alinéas n) et o) (voir annexe), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions : Pas de données

Vente par le secteur militaire de :

a) Terrains)	
)	
b) Biens immobiliers autres que les terrains)	
)	
c) Matériel)	Néant
)	
d) Services)	
)	
e) Divers)	

/...

4. Le groupe souhaiterait savoir si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée :

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire		X
Exportations de matériel militaire		X
i) Par pays		X
ii) Par région		X
Importations de matériel militaire		X
i) Par pays		X
ii) Par région		X

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

/...

POLOGNE

[Original : anglais]
[13 mai 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : POLOGNE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1991

Monnaie nationale et unité de mesure : zloty (milliards)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...

Types de forces	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces para-militaires (8)	Aide militaire			Non ventilés (12)	Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)		Territoire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			
1. <u>FUNCTIONNEMENT</u>	-	8 684	861	3 713	-	-	129	...	-	95	5	-	13 487	28
1.1 <u>Personnel</u>	-	5 189	515	2 218	-	-	87	...	-	32	5	-	8 046	-
1.1.1 Conscrits	-	341	34	146	-	-	-	...	-	-	1	-	522	-
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves	-	3 297	327	1 409	-	-	57	...	-	19	3	-	5 112	-
1.1.3 Civils	-	1 551	154	663	-	-	30	...	-	13	1	-	2 412	-
1.2 <u>Opérations et entretien</u>	-	3 495	346	1 495	-	-	42	...	-	63	-	-	5 441	28
1.2.1 Pournitures d'usage courant	-	2 278	226	974	-	-	26	...	-	18	-	-	3 522	-
1.2.2 Entretien et réparations	-	715	71	306	-	-	9	...	-	-	-	-	1 101	21
1.2.3 Frais de voyage, etc.	-	345	34	148	-	-	4	...	-	45	-	-	576	7
1.2.4 Loyers immobiliers	-	55	5	23	2	...	-	-	-	-	85	-
1.2.5 Divers	-	102	10	44	1	...	-	-	-	-	157	-
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>	-	2 857	504	984	-	...	-	-	-	-	4 345	31
2.1 <u>Achats</u>	-	1 751	369	693	-	...	-	-	-	-	2 813	23
2.1.1 Aéronefs et moteurs	-	-	-	276	-	-	-	...	-	-	-	-	276	-
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	-	56	-	54	-	-	-	...	-	-	-	-	110	-
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	-	-	-	-	-	-	-	...	-	-	-	-	-	-
2.1.4 Navires et bateaux	-	-	219	-	-	-	-	...	-	-	-	-	219	-
2.1.5 Véhicules blindés	-	149	-	-	-	-	-	...	-	-	-	-	149	-
2.1.6 Artillerie	-	87	-	-	-	-	-	...	-	-	-	-	87	-
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	-	288	23	68	-	...	-	-	-	-	379	-
2.1.8 Munitions	-	282	70	28	-	...	-	-	-	-	380	-
2.1.9 Electronique et communications	-	324	6	101	-	-	-	...	-	-	-	-	431	13
2.1.10 Véhicules non blindés	-	205	-	6	-	-	-	...	-	-	-	-	211	-
2.1.11 Divers	-	360	51	160	-	...	-	-	-	-	571	10
2.2 <u>Construction</u>	-	1 106	135	291	-	...	-	-	-	-	1 532	8
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	-	-	1	120	-	-	-	...	-	-	-	-	121	-
2.2.2 Bases de lancement de missiles	-	-	-	-	-	-	-	...	-	-	-	-	-	-
2.2.3 Bases et installations navales	-	-	4	-	-	-	-	...	-	-	-	-	4	-
2.2.4 Electronique, etc.	-	-	-	-	-	-	-	...	-	-	-	-	-	2
2.2.5 Installations pour le personnel	-	899	87	47	-	...	-	-	-	-	1 033	-
2.2.6 Locaux médicaux	-	127	18	3	-	-	-	...	-	-	-	-	148	-
2.2.7 Installations d'entraînement	-	17	2	2	-	-	-	...	-	-	-	-	21	-
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	-	29	2	7	-	-	-	...	-	-	-	-	38	5
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	-	-	-	-	-	-	-	...	-	-	-	-	-	-
2.2.10 Ouvrages fortifiés	-	-	-	-	-	-	-	...	-	-	-	-	-	-
2.2.11 Abris	-	-	-	-	-	-	-	...	-	-	-	-	-	-
2.2.12 Terrains	-	-	-	-	-	-	-	...	-	-	-	-	-	-
2.2.13 Divers	-	34	21	112	-	...	-	-	-	-	167	1
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>	-	314	32	122	-	...	-	-	-	-	468	-
3.1 <u>Recherche fondamentale et appliquée</u>	-	229	19	43	-	...	-	-	-	-	291	-
3.2 <u>Développement, essais et évaluation</u>	-	85	13	79	-	...	-	-	-	-	177	-
4. TOTAL (1+2+3)	-	11 855	1 397	4 819	129	...	-	95	5	-	18 300	59

Notes

1. Toutes les données figurant dans le tableau concernent les dépenses militaires financées par le budget militaire et la Commission de la recherche scientifique au titre de l'exécution des activités purement techniques et réglementaires par les établissements universitaires et instituts de recherche, ainsi que les dépenses au titre de l'équipement et de la construction nécessaires pour la défense civile, qui sont financées par des institutions non militaires en cas d'urgence lorsqu'il s'agit de mobiliser les ressources économiques du pays.
2. Les chiffres sont indiqués dans une seule monnaie et aux prix courants. Les prix reflètent les coûts de production prévus et les bénéfices moyens des producteurs. Les prix des produits importés sont calculés sur la base des taux de change actuellement en vigueur en Pologne et reflètent la transition, amorcée le 1er janvier 1991, du rouble aux devises fortes et aux cours mondiaux actuels pour les transactions commerciales avec d'autres Etats du COMECON. En outre, ces chiffres font apparaître une augmentation des dépenses militaires en raison de nombreuses modifications méthodologiques introduites pour l'établissement du budget national (taxes foncières, taxes sur les transports, etc.).
3. Aucun chiffre n'est porté dans les colonnes 5 ("Autres forces de combat") et 6 ("Soutien") car il est difficile d'obtenir des dépenses séparées. Les informations pertinentes sont incluses dans les données figurant dans les colonnes 2, 3 et 4.
4. La colonne 10 ("Aide militaire à l'étranger") comprend les dépenses relatives à l'activité du contingent polonais lors de l'opération internationale montée durant la guerre du Golfe en 1991.
5. La colonne 11 ("Maintien de la paix (ONU)") comprend les frais d'entretien des troupes polonaises de la FNUOD, couverts par le budget militaire national.
6. La colonne 14 ("Défense civile") comprend les dépenses destinées à couvrir les besoins des unités de défense civile, qui opèrent en dehors du système militaire et qui sont financées directement par le budget national.
7. Les données concernant les dépenses de personnel couvrent :

Ligne 1.1.1., "Conscrits" : tous les membres du personnel autres que les militaires de carrière, c'est-à-dire les appelés du contingent, les élèves de la préparation militaire, les réservistes et le personnel paramilitaire des formations relevant du Ministère de la défense nationale;

/...

Ligne 1.1.2., "Autres personnels militaires" : tous les militaires de carrière (sans compter leurs pensions qui sont financées par la Caisse nationale polonaise des pensions).

8. Les données relatives à la construction concernent les investissements au titre du logement du personnel militaire (ligne 2.2.5), la construction à des fins militaires générales et les dépenses au titre de la rénovation des biens immobiliers de l'armée, couvertes par le budget militaire national.

PORTUGAL

[Original : anglais]
[26 mai 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : PORTUGAL

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1991

Monnaie nationale et unité de mesure : escudo portugais (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...

Types de coûts	Types de forces	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Aide militaire			Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile b/ (14)	
							Soutien (6)	Commandement (7)		Territoire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			Non ventilés a/ (12)
1. <u> FONCTIONNEMENT </u>			718 863	478 418	425 469		23 954	78 508	597 436			218 545	2 541 193		
1.1 <u> Personnel </u>			504 200	351 667	248 287		12 745	19 043	558 982			218 545	1 913 469		
1.1.1 <u> Conscrits </u>															
1.1.2 <u> Autres personnels militaires, y compris les réserves </u>			431 818	287 258	219 792			14 543	556 022			181 654	1 691 087		
1.1.3 <u> Civils </u>			72 382	64 409	28 495		12 745	4 500	2 960			36 891	222 382		
1.2 <u> Opérations et entretien </u>			214 663	126 751	177 182		11 209	59 465	38 454				627 724		
1.2.1 <u> Fournitures d'usage courant </u>			151 665	52 483	69 177		1 323	15 795	20 350				310 793		
1.2.2 <u> Entretien et réparations </u>			4 000	693	30 556		36	339	2 813				38 437		
1.2.3 <u> Frais de voyage, etc. </u>			57 498	73 575	77 449		9 850	10 739	15 191				244 302		
1.2.4 <u> Loyers immobiliers </u>															
1.2.5 <u> Divers </u>			1 500					32 592	100				34 192		
2. <u> ACHATS ET CONSTRUCTION </u>			58 805	112 752	39 916		57 695	7 147	14 376				290 691		
2.1 <u> Achats </u>			37 805	104 746	31 490		54 065	1 515	8 256				237 877		
2.1.1 <u> Aéronaves et engins </u>					8 558		42 000						50 558		
2.1.2 <u> Missiles, y compris les têtes classiques </u>								1 474					1 474		
2.1.3 <u> Têtes et bombes nucléaires </u>															
2.1.4 <u> Navires et bateaux </u>				102 744	20								102 764		
2.1.5 <u> Véhicules blindés </u>			2 442										2 442		
2.1.6 <u> Artillerie </u>															
2.1.7 <u> Autres armes des forces terrestres </u>			2 765		1 360		9 265		1 627				15 017		
2.1.8 <u> Munitions </u>			1 650	1 552	8 212		2 000	1	280				13 695		
2.1.9 <u> Electronique et communications </u>			16 981		13 009		500		1 122				31 612		
2.1.10 <u> Véhicules non blindés </u>			12 567	450	331		300	40	5 227				18 915		
2.1.11 <u> Divers </u>			1 400										1 400		
2.2 <u> Construction </u>			21 000	8 006	8 426		3 630	5 632	6 120				52 814		
2.2.1 <u> Bases aériennes, aérodromes </u>															
2.2.2 <u> Bases de lancement de missiles </u>															
2.2.3 <u> Bases et installations navales </u>															
2.2.4 <u> Electronique, etc. </u>															
2.2.5 <u> Installations pour le personnel </u>															
2.2.6 <u> Locaux médicaux </u>															
2.2.7 <u> Installations d'entraînement </u>															
2.2.8 <u> Magasins, dépôts, etc. </u>															
2.2.9 <u> Locaux de commandement et d'administration </u>															
2.2.10 <u> Ouvrages fortifiés </u>															
2.2.11 <u> Abris </u>															
2.2.12 <u> Terrains </u>															
2.2.13 <u> Divers </u>															
3. <u> RECHERCHE-DEVELOPPEMENT </u>			2 975		1 193		30 551	16 309	6 301				57 329		
3.1 <u> Recherche fondamentale et appliquée </u>															
3.2 <u> Développement, essais et évaluation </u>															
4. <u> TOTAL (1+2+3) </u>			780 643	591 170	466 578		112 200	101 964	618 113	6 670 c/		218 545	2 895 803		

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

a/ Des subventions de l'Etat au titre des pensions de retraite et d'invalidité sont prévues en 1991.

b/ Les dépenses au titre de la défense civile ne sont pas inscrites au budget militaire.

c/ Des contributions nationales au budget de l'OTAN sont prévues en 1991.

/...

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse :

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse :

2. S'agissant du point d) des directives particulières (voir annexe), les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse :

3. S'agissant des alinéas n) et o) (voir annexe), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions :

Vente par le secteur militaire de :

- a) Terrains)
-)
- b) Biens immobiliers autres)
- que les terrains)
-)
- c) Matériel)
-)
- d) Services)
-)
- e) Divers)

/...

4. Indiquer si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée.

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	X	
Exportations de matériel militaire		X
i) Par pays		X
ii) Par région		X
Importations de matériel militaire		X
i) Par pays		X
ii) Par région		X

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

/...

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

[Original : anglais]
[5 mai 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Exercice budgétaire : 1er avril 1990-1er mars 1991

Monnaie nationale et unité de mesure : livre sterling (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...

Types de forces	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces para-militaires (8)	Aide militaire			Total des dépenses militaires (1-12) (13)	Défense civile (14)	
						Soutien (6)	Commandement (7)		Territoire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			Non ventilés (12)
1. <u>FOICTIONNEMENT</u>		53 856	32 182	39 150		36 016				194		161 398		
1.1 <u>Personnel</u>		37 420	18 142	21 381		9 939						86 882		
1.1.1 <u>Conscrits</u>														
1.1.2 <u>Autres personnels militaires, y compris les réserves</u>		29 236	13 689	18 906								61 831		
1.1.3 <u>Civils</u>		8 184	4 453	2 475		9 939						25 051		
1.2 <u>Opérations et entretien</u>		16 436	14 040	17 769		26 077				194		74 516		
1.2.1 <u>Fournitures d'usage courant</u>		9 176	6 358	7 262		15 280						38 076		
1.2.2 <u>Entretien et réparations</u>		3 461	2 705	6 155		21						12 342		
1.2.3 <u>Frais de voyage, etc.</u>														
1.2.4 <u>Loyers immobiliers</u>														
1.2.5 <u>Divers</u>		3 799	4 977	4 352		10 776				194		24 098		
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>		14 823	23 095	15 909		2 918						56 745		
2.1 <u>Achats</u>		11 778	19 349	12 847		2 015						45 989		
2.1.1 <u>Aéronefs et moteurs</u>		331	1 090	6 407		6						7 834		
2.1.2 <u>Missiles, y compris les têtes classiques</u>		1 285	4 540	1 221		2						7 048		
2.1.3 <u>Têtes et bombes nucléaires</u>														
2.1.4 <u>Navires et bateaux</u>		2	10 258									10 260		
2.1.5 <u>Véhicules blindés</u>		2 190	112									2 302		
2.1.6 <u>Artillerie</u>		619	2									621		
2.1.7 <u>Autres armes des forces terrestres</u>		575										575		
2.1.8 <u>Munitions</u>		2 908	2 825	2 474		2						8 209		
2.1.9 <u>Electronique et communications</u>		1 964	400	2 745		2 005						7 114		
2.1.10 <u>Véhicules non blindés</u>		1 904	122									2 026		
2.1.11 <u>Divers</u>														
2.2 <u>Construction</u>		3 045	3 746	3 062		903						10 756		
2.2.1 <u>Bases aériennes, aérodromes</u>														
2.2.2 <u>Bases de lancement de missiles</u>														
2.2.3 <u>Bases et installations navales</u>														
2.2.4 <u>Electronique, etc.</u>														
2.2.5 <u>Installations pour le personnel</u>														
2.2.6 <u>Locaux médicaux</u>														
2.2.7 <u>Installations d'entraînement</u>														
2.2.8 <u>Magasins, dépôts, etc.</u>														
2.2.9 <u>Locaux de commandement et d'administration</u>														
2.2.10 <u>Ouvrages fortifiés</u>														
2.2.11 <u>Abris</u>														
2.2.12 <u>Terrains</u>														
2.2.13 <u>Divers</u>														
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT*</u>		(3 021)	(3 807)	(4 544)		(9 108)						(20 480)		
3.1 <u>Recherche fondamentale et appliquée</u>														
3.2 <u>Développement, essais et évaluation</u>														
4. <u>TOTAL (1+2+3)</u>		68 679	55 277	55 059		38 934						218 143		

* Les coûts de recherche-développement sont déjà inclus dans les chiffres figurant à la rubrique 2.

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse :

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée

Réponse :

2. S'agissant du point d) des directives particulières (voir annexe), les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse :

3. S'agissant des alinéas n) et o), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions :

Vente par le secteur militaire de :

a) Terrains)	
)	
b) Biens immobiliers autres que les terrains)	80,6 millions de livres
)	
c) Matériel)	32 millions de livres
)	
d) Services)	
)	
e) Divers)	

/...

4. Indiquer si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée.

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	X	
Exportations de matériel militaire	X	
i) Par pays		X
ii) Par région	X	
Importations de matériel militaire		
i) Par pays		X
ii) Par région	X	

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

/...

SUEDE

[Original : anglais]
[7 mai 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : SUEDE

Exercice budgétaire : 1er juillet 1990-30 juin 1991

Monnaie nationale et unité de mesure : couronne suédoise (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...

Types de forces	Forces straté- giques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administra- tion et commandement centraux		Forces para- militaires (8)	Aide militaire			Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)	
						Soutien (6)	Comman- dement (7)		Terri- toire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			Non ventilés (12)
1. FONCTIONNEMENT	..	87 936	34 010	51 926	..	11 131	10 853	3 056	-	198 912	6 220
1.1 Personnel	..	55 510	19 866	23 730	..	5 321	4 942	2 629	-	111 998	3 220
1.1.1 Conscrits	..	12 511	2 502	2 234	..	116	-	-	-	17 363	510
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves	..	29 129	12 123	14 397	..	2 965	2 501	2 493	-	63 608	-
1.1.3 Civils	..	13 870	5 241	7 099	..	2 240	2 441	136	-	31 027	2 710
1.2 Opérations et entretien	..	32 426	14 144	28 196	..	5 810	5 911	427	-	86 914	3 000
1.2.1 Fournitures d'usage courant	..	3 999	1 868	3 971	..	17	142	243	-	10 240	170
1.2.2 Entretien et réparations	..	10 391	4 659	16 695	..	245	2 161	-	-	34 151	230
1.2.3 Frais de voyage, etc.	..	9 019	3 055	5 001	..	2 021	2 175	184	-	21 455	740
1.2.4 Loyers immobiliers	..	1 619	497	347	..	220	398	-	-	3 081	460
1.2.5 Divers	..	7 398	4 065	2 182	..	3 307	1 035	-	-	17 987	1 400
2. ACHATS ET CONSTRUCTION	..	40 405	20 302	47 440	785	2 111	1 475	30	11 890	124 439	8 090
2.1 Achats	..	36 056	18 982	43 455	785	107	1 475	30	11 890	112 780	1 750
2.1.1 Aéronaves et moteurs	..	381	499	12 604	-	-	-	-	-	13 484	-
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	..	3 952	1 589	4 334	-	-	16	-	-	9 891	-
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	-	-
2.1.4 Navires et bateaux	..	1	7 072	-	750	-	-	-	-	7 823	-
2.1.5 Véhicules blindés	..	6 620	-	-	-	-	-	-	-	6 620	-
2.1.6 Artillerie	..	5 009	149	-	-	-	-	-	-	5 158	-
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	..	1 471	1 785	374	-	-	-	-	-	3 630	-
2.1.8 Munitions	..	6 682	750	433	-	-	19	5	-	7 889	-
2.1.9 Electronique et communications	..	4 442	5 143	17 860	2	107	1 278	10	-	28 842	470
2.1.10 Véhicules non blindés	..	1 289	38	797	-	-	-	5	-	2 129	110
2.1.11 Divers	..	6 209	1 957	7 053	33	-	162	10	11 890*	27 314	1 170
2.2 Construction	..	4 350	1 320	3 985	-	2 004	-	-	-	11 659	6 340
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	..	-	-	1 650	-	-	-	-	-	1 650	-
2.2.2 Bases de lancement de missiles	..	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.3 Bases et installations navales	..	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.4 Electronique, etc.	..	100	300	-	-	193	-	-	-	593	-
2.2.5 Installations pour le personnel	..	1 100	220	-	-	1 425	-	-	-	2 745	-
2.2.6 Locaux médicaux	..	-	-	5	-	-	-	-	-	5	-
2.2.7 Installations d'entraînement	..	2 850	220	-	-	-	-	-	-	3 070	140
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	..	100	170	290	-	231	-	-	-	791	40
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	..	-	-	240	-	-	-	-	-	240	60
2.2.10 Ouvrages fortifiés	..	170	400	530	-	102	-	-	-	1 202	590
2.2.11 Abris	..	-	-	250	-	-	-	-	-	250	5 410
2.2.12 Terrains	..	30	10	20	-	13	-	-	-	73	-
2.2.13 Divers	..	-	-	1 000	-	40	-	-	-	1 040	100
3. RECHERCHES-DEVELOPPEMENT	..	5 941	3 656	21 800	-	390	1 408	-	165	33 370	100
3.1 Recherche fondamentale et appliquée	..	1 200	1 180	1 180	-	390	140	-	165	4 255	70
3.2 Développement, essais et évaluation	..	4 741	2 486	20 620	-	-	1 268	-	-	29 115	30
4. TOTAL (1+2+3)	..	134 283	57 978	121 166	785	13 632	13 736	3 086	12 055	356 721	14 410

* Ce montant correspond aux dépenses d'administration.

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : Environ 75 000 couronnes suédoises

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : Environ 58 800 années de service

2. S'agissant du point d) des directives particulières, les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : Néant

3. S'agissant des alinéas n) et o), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

(2) (3) (4) (13)

Epuisement des stocks de munitions :

Vente par le secteur militaire de :

a) Terrains

b) Biens immobiliers autres
que les terrains

c) Matériel : 115,3 36,9 64,3 216,5

d) Services

e) Divers

/...

4. Indiquer si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée :

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	X	
Exportations de matériel militaire	X	
i) Par pays	X	
ii) Par région	X	
Importations de matériel militaire	X	
i) Par pays	X	
ii) Par région	X	

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

TCHECOSLOVAQUIE

[Original : anglais]
[19 mai 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : TCHECOSLOVAQUIE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1991

Monnaie nationale et unité de mesure : couronne tchécoslovaque (millions)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

TCHÉCOSLOVAQUIE

TCHÉCOSLOVAQUIE (millions de couronnes tchécoslovaques)

Types de forces	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Aide militaire			Non ventilés (12)	Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)		Territoire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			
1. <u>FOCTIONNEMENT</u>	-	15 903	-	3 963	-	1 605	351	988	-	-	-	-	22 810	458
1.1 <u>Personnel</u>	-	5 872	-	1 142	-	1 142	164	327	-	-	-	-	8 647	271
1.1.1 Conscrits	-	508	-	96	-	96	14	144	-	-	-	-	858	2
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves	-	4 248	-	830	-	830	119	160	-	-	-	-	6 187	96
1.1.3 Civils	-	1 116	-	216	-	216	31	23	-	-	-	-	1 602	173
1.2 <u>Opérations et entretien</u>	-	10 031	-	2 821	-	463	187	661	-	-	-	-	14 163	187
1.2.1 Fournitures d'usage courant	-	5 958	-	1 730	-	92	65	393	-	-	-	-	8 238	70
1.2.2 Entretien et réparations	-	2 552	-	795	-	76	80	96	-	-	-	-	3 599	22
1.2.3 Frais de voyage, etc.	-	1 302	-	254	-	254	36	158	-	-	-	-	2 004	95
1.2.4 Loyers immobiliers	-	10	-	-	-	-	-	13	-	-	-	-	23	-
1.2.5 Divers	-	209	-	42	-	41	6	1	-	-	-	-	299	-
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>	-	3 034	-	623	-	15	18	60	-	-	-	631	4 381	140
2.1 <u>Achats</u>	-	2 614	-	501	-	-	-	31	-	-	-	-	3 146	24
2.1.1 Aéronefs et moteurs	-	-	-	346	-	-	-	-	-	-	-	-	346	-
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	-	214	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	214	-
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.4 Navires et bateaux	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-
2.1.5 Véhicules blindés	-	185	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	185	-
2.1.6 Artillerie	-	542	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	542	-
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	-	338	-	44	-	-	-	1	-	-	-	-	383	-
2.1.8 Munitions	-	535	-	27	-	-	-	8	-	-	-	-	570	-
2.1.9 Electronique et communications	-	300	-	69	-	-	-	-	-	-	-	-	369	-
2.1.10 Véhicules non blindés	-	98	-	-	-	-	-	14	-	-	-	-	112	5
2.1.11 Divers	-	402	-	15	-	-	-	7	-	-	-	-	424	19
2.2 <u>Construction</u>	-	420	-	122	-	15	18	29	-	-	-	631	1 235	116
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	8	-
2.2.2 Bases de lancement de missiles	-	4	-	32	-	-	-	-	-	-	-	-	36	-
2.2.3 Bases et installations navales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.4 Electronique, etc.	-	27	-	-	-	15	11	-	-	-	-	-	53	50
2.2.5 Installations pour le personnel	-	150	-	15	-	-	-	7	-	-	-	302	474	-
2.2.6 Locaux médicaux	-	10	-	4	-	-	-	-	-	-	-	91	105	-
2.2.7 Installations d'entraînement	-	48	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	53	19
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	-	153	-	32	-	-	-	1	-	-	-	-	186	17
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	-	5	-	22	-	-	7	21	-	-	-	-	55	-
2.2.10 Ouvrages fortifiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2.11 Abris	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30
2.2.12 Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	23	-
2.2.13 Divers	-	23	-	4	-	-	-	-	-	-	-	215	242	-
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>	-	495	-	169	-	13	-	-	-	-	-	-	677	13
3.1 <u>Recherche fondamentale et appliquée</u>	-	33	-	2	-	13	-	-	-	-	-	-	48	10
3.2 <u>Développement, essais et évaluation</u>	-	462	-	167	-	-	-	-	-	-	-	-	629	3
4. <u>TOTAL (1+2+3)</u>	-	19 432	-	4 755	-	1 633	369	1 048	-	-	-	631	27 868	611

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : 3 775 couronnes

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : 89 100 années de service

2. S'agissant du point d) des directives particulières (voir annexe), les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux moyen annuel sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : Aucune aide militaire reçue de l'étranger en 1991

3. S'agissant des alinéas n) et o), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions : 113 millions de couronnes

Vente par le secteur militaire de :

a) Terrains)	
)	
b) Biens immobiliers autres que les terrains)	
)	
c) Matériel)	Pas de données
)	
d) Services)	
)	
e) Divers)	

/...

4. Indiquer si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour 1990.

Réponse

	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	X	
Exportations de matériel militaire		
i) Par pays	X	
ii) Par région	X	
Importations de matériel militaire		
i) Par pays	X	
ii) Par région	X	

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

/...

YUGOSLAVIE

[Original : anglais]
[7 mai 1992]

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : YUGOSLAVIE

Exercice budgétaire : 1er janvier-31 décembre 1991

Monnaie nationale et unité de mesure : dinar yougoslave (centaines de milliers)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

YUGOSLAVIE (centaines de milliers de dinars yougoslaves)

Types de forces	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Aide militaire			Non ventilés (12)	Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)		Territoire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			
1. <u> FONCTIONNEMENT </u>								-	-	-	-	464 854	464 854	-
1.1 <u> Personnel </u>												269 968	269 968	
1.1.1 Conscrits														
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves														
1.1.3 Civils														
1.2 <u> Opérations et entretien </u>												194 886	194 886	
1.2.1 Fournitures d'usage courant														
1.2.2 Entretien et réparations														
1.2.3 Frais de voyage, etc.														
1.2.4 Loyers immobiliers														
1.2.5 Divers														
2. <u> ACHATS ET CONSTRUCTION </u>												143 406	143 406	
2.1 <u> Achats </u>												107 231	107 231	
2.1.1 Aéronefs et moteurs														
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques														
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires														
2.1.4 Navires et bateaux														
2.1.5 Véhicules blindés														
2.1.6 Artillerie														
2.1.7 Autres armes des forces terrestres														
2.1.8 Munitions														
2.1.9 Electronique et communications														
2.1.10 Véhicules non blindés														
2.1.11 Divers														
2.2 <u> Construction </u>												36 175	36 175	
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes														
2.2.2 Bases de lancement de missiles														
2.2.3 Bases et installations navales														
2.2.4 Electronique, etc.														
2.2.5 Installations pour le personnel														
2.2.6 Locaux médicaux														
2.2.7 Installations d'entraînement														
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.														
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration														
2.2.10 Ouvrages fortifiés														
2.2.11 Abris														
2.2.12 Terrains														
2.2.13 Divers														
3. <u> RECHERCHE-DEVELOPPEMENT </u>												7 740	7 740	
3.1 <u> Recherche fondamentale et appliquée </u>														
3.2 <u> Développement, essais et évaluation </u>														
4. TOTAL (1+2+3)												616 000	616 000	

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : 7 256 dinars

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : 185 000

2. S'agissant du point d) des directives particulières (voir annexe), les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : non disponible

3. S'agissant des alinéas n) et o), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions : non disponible

Vente par le secteur militaire de :

a) Terrains	non disponible
b) Biens immobiliers autres que les terrains	430 682 000 dinars
c) Matériel	138 701 000 dinars
d) Services	1 000 683 000 dinars
e) Divers	485 900 000 dinars

/...

4. Indiquer si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée :

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	X	
Exportation de matériel militaire	X	
i) Par pays	X	
ii) Par région	X	
Importations de matériel militaire		
i) Par pays	X	
ii) Par région	X	

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

Réponse : On estime qu'un taux de change réaliste pour le dollar des Etats-Unis serait d'un dollar pour 35 dinars (le taux de change officiel en 1991 était d'un dollar pour 20 dinars)

ANNEXE

Instrument de publication et directives s'y rapportant

/...

Instrument de publication internationale normalisée
des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

Pays : _____

Exercice budgétaire : _____
jour/mois/année-jour/mois/année

Monnaie nationale et unité de mesure : _____

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

Types de forces	Forces straté- giques a/ (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administra- tion et commandement centraux b/		Forces para- mili- taires c/ (8)	Aide militaire d/			Non ventilés (12)	Total des dépenses militaires (1 - 12) (13)	Défense civile e/ (14)
						Soutien (6)	Comman- dement (7)		Terri- toire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)			
1. <u>FOCTIONNEMENT</u>														
1.1 <u>Personnel f/</u>														
1.1.1 Conscrits g/														
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves														
1.1.3 Civils														
1.2 <u>Opérations et entretien</u>														
1.2.1 Fournitures d'usage courant h/														
1.2.2 Entretien et réparations i/														
1.2.3 Frais de voyage, etc. j/)													
1.2.4 Loyers immobiliers k/)													
1.2.5 Divers)													
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>														
2.1 <u>Achats l/</u>														
2.1.1 Aéronefs et moteurs														
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques														
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires														
2.1.4 Navires et bateaux														
2.1.5 Véhicules blindés m/														
2.1.6 Artillerie														
2.1.7 Autres armes des forces terrestres														
2.1.8 Munitions n/														
2.1.9 Electronique et communications														
2.1.10 Véhicules non blindés														
2.1.11 Divers														
2.2 <u>Construction o/</u>														
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes														
2.2.2 Bases de lancement de missiles														
2.2.3 Bases et installations navales														
2.2.4 Electronique, etc. p/														
2.2.5 Installations pour le personnel														
2.2.6 Locaux médicaux														
2.2.7 Installations d'entraînement q/														
2.2.8 Magasins, dépôts, etc. r/														
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration														
2.2.10 Ouvrages fortifiés														
2.2.11 Abris s/														
2.2.12 Terrains t/														
2.2.13 Divers														
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT u/</u>														
3.1 <u>Recherche fondamentale et appliquée</u>														
3.2 <u>Développement, essais et évaluation</u>														
4. TOTAL (1+2+3)														

DIRECTIVES

Partie I

Directives générales

1. L'instrument de publication se présente sous la forme d'un tableau où les dépenses sont classées en fonction des types de coûts (lignes) et des types de forces (colonnes). S'agissant des coûts, le tableau possède une structure pyramidale permettant la publication des données à différents niveaux d'agrégation. Les coûts se répartissent en trois grandes catégories : 1) fonctionnement; 2) achats et construction; 3) recherche-développement. Chacune des catégories se décompose en différents groupes et la plupart de ces groupes en sous-groupes. Les chiffres correspondant à chaque grande catégorie doivent être égaux à la somme de ceux de ses groupes respectifs et ceux de chaque groupe doivent être égaux à la somme de ceux fournis pour ses sous-groupes respectifs.

2. Il est souhaitable que les données soient fournies pour tous les types de forces et tous les types de coûts à tous les niveaux d'agrégation prévus dans le tableau. S'il est impossible de le faire, on fournira les données disponibles.

3. Les chiffres demandés concernent les dépenses militaires effectives au cours du dernier exercice financier pour lequel on dispose de données. Les montants doivent être communiqués dans la monnaie nationale du pays et aux prix courants, c'est-à-dire aux prix pratiqués pendant l'année considérée. L'unité de mesure dans laquelle les dépenses sont exprimées peut être l'unité monétaire ordinaire elle-même (livre, rial, etc.) ou l'un de ses multiples habituellement utilisés. Ce multiple ne doit pas cependant être supérieur à 1/10 000 du montant total des dépenses militaires du pays. Par exemple, si les dépenses militaires totales sont de 78 453 296 unités monétaires nationales, les statistiques fournies seront exprimées en unités ne dépassant pas $1/10\ 000 \times 78\ 453\ 296 (= 7\ 845)$. L'unité de mesure utilisée pourra donc être exprimée en milliers d'unités monétaires.

4. Pour des raisons d'uniformité et de clarté dans la présentation, il est demandé de recourir uniquement aux symboles suivants :

- : Néant
- N : Négligeable ou moins de la moitié de l'unité employée
- () : Chiffre provisoire
- .. : Sans objet
- ... : Non disponible

Il faudrait éviter d'utiliser des blancs ou des symboles autres que ceux qui sont indiqués ci-dessus. Si toutefois les Etats se sentent obligés d'utiliser des blancs ou d'autres symboles, ils sont priés d'indiquer clairement ce que ceux-ci signifient.

/...

5. Il est souhaitable de fournir des données pour tous les types de forces et tous les types de coûts à tous les niveaux d'agrégation prévus dans le tableau. S'il n'est pas possible, faute de données, de donner des chiffres représentant des dépenses pour un certain type de forces, il est entendu que ces dépenses doivent être comprises dans le chiffre indiqué pour un ou plusieurs autres types de forces ou au moins dans le total. Pour la même raison, si les Etats déclarants ne peuvent fournir de renseignements sur les coûts qu'à des niveaux élevés d'agrégation, ils sont priés de présenter les chiffres au niveau d'agrégation qu'ils jugent approprié.

6. Afin de pouvoir perfectionner encore l'instrument de publication, les Etats sont priés de signaler toute difficulté d'ordre technique ou autre qu'ils pourront avoir rencontrée pour remplir le tableau et de recommander les modifications qu'ils jugeraient utile d'y apporter. Ces observations devraient être jointes au tableau complété.

Directives particulières

Les observations et les explications qui suivent concernent les rubriques du tableau qui semblent appeler des éclaircissements particuliers. Les lettres minuscules en début de paragraphe correspondent aux appels de note du tableau. Ainsi qu'il a déjà été indiqué ci-dessus, les pays répondant à l'enquête sont priés de faire part au Groupe spécial de la nature des problèmes d'interprétation rencontrés en remplissant le tableau.

Types de forces (intitulés des colonnes)

a) Forces stratégiques

Les pays sont priés d'indiquer le montant des dépenses qu'ils consacrent aux armes nucléaires stratégiques telles qu'elles sont définies dans le Traité SALT II et, si ces définitions ne s'appliquaient pas, ils sont priés d'expliquer les leurs. Les données indiquées sous cette rubrique doivent inclure les dépenses consacrées à toutes les forces ou unités qui sont spécialement équipées et entraînées pour assurer le fonctionnement de systèmes de vecteurs servant à transporter ces armes. Les dépenses relatives à d'autres armes et forces nucléaires devront être indiquées dans la colonne correspondant au type de forces approprié.

b) Soutien, administration et commandement centraux (colonnes 6 et 7)

Dans les colonnes 6 et 7 doivent figurer les activités de soutien qui sont communes à plusieurs des forces énumérées dans les colonnes 1 à 5. Dans la colonne 6 doivent figurer toutes les activités de soutien autres que celles concernant l'administration et le commandement centraux des forces militaires qui, elles, doivent figurer dans la colonne 7. Celle-ci regroupe les dépenses afférentes au personnel militaire central et régional commandant plusieurs types de forces, notamment les fonctions administratives du Ministère de la défense.

/...

c) Forces paramilitaires (colonne 8)

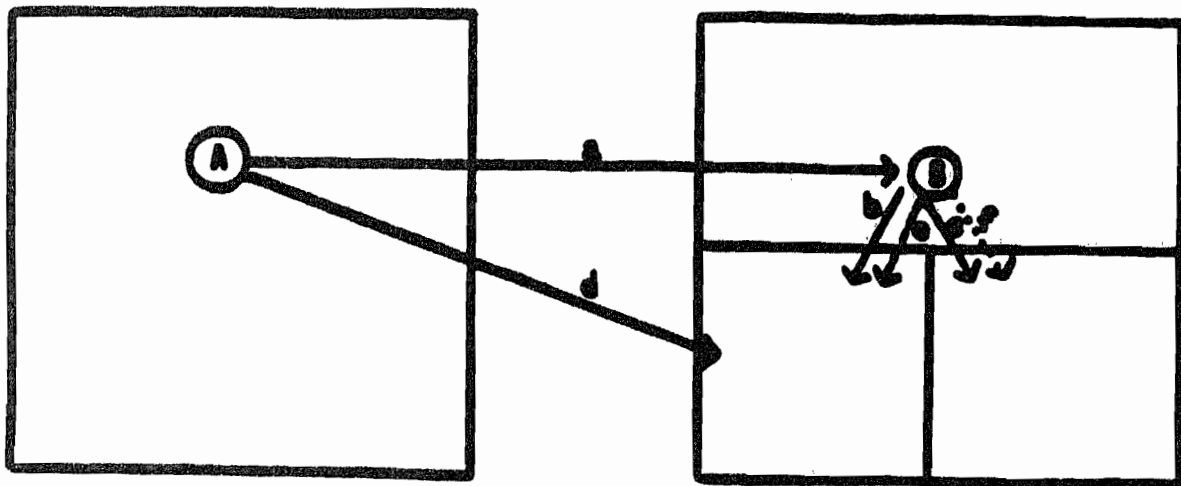
Le terme paramilitaire peut recouvrir divers types de forces. Ces forces peuvent garder les frontières nationales, essentiellement contre l'immigration illégale, la contrebande ou des infiltrations de partisans. Dans d'autres cas, leur principal objectif est de maintenir la sécurité intérieure. Ces forces peuvent également être utilisées contre un ennemi extérieur armé.

Aux fins de la présente enquête, il est nécessaire de définir les éléments qui doivent figurer dans le secteur militaire et ceux qu'il convient d'en exclure. Il semble raisonnable de faire figurer dans les forces paramilitaires les unités, formations, etc., dont l'organisation, l'équipement et la mission sont analogues à ceux des forces armées et qui peuvent participer à des combats dont les objectifs, le théâtre des opérations et les résultats sont de même nature que ceux effectués par les forces armées.

Les pays qui fournissent des chiffres pour cette rubrique sont priés de joindre au tableau une brève description des fonctions de ces forces.

d) Aide militaire (colonnes 9, 10 et 11)

Figure indiquant les voies que l'aide militaire peut emprunter



Explications

Un pays A peut accorder à un pays B une aide militaire (flux a) qui, par l'intermédiaire du budget de l'Etat du pays bénéficiaire, est destinée aux forces alliées stationnées sur le territoire de ce pays (flux b) ou au secteur militaire du pays bénéficiaire (flux c).

/...

L'aide militaire peut également être destinée à des forces alliées stationnées sur le territoire d'un autre pays sans passer par l'intermédiaire du budget d'un pays tiers (flux d). (L'appui d'un pays à ses propres forces militaires à l'étranger ne doit pas être comptabilisé comme aide militaire. Ces dépenses doivent figurer dans les colonnes 1 à 7.)

Enfin, l'aide militaire peut être accordée par un pays à des forces alliées stationnées sur son propre territoire (flux e). Les dépenses que le pays B prélève sur ses propres ressources pour les consacrer à ses propres forces militaires sont représentées par le flux f.

Conclusions

Les pays du type A sont priés d'indiquer la somme des flux a et d, soit le total de l'aide militaire qu'ils accordent à des pays étrangers. Ce chiffre doit figurer dans la colonne 10. Les pays du type B sont priés d'indiquer la somme des flux b et e, soit le total de l'aide militaire qu'ils accordent à des forces alliées stationnées sur leur propre territoire. Ce chiffre doit figurer dans la colonne 9. Les flux c et f, c'est-à-dire les dépenses consacrées aux propres forces militaires du pays doivent figurer dans les colonnes 1 à 7 appropriées.

Dans la mesure où b et c sont les éléments du même flux a, il existe un risque de double comptabilisation, les mêmes sommes pouvant être indiquées deux fois, par le pays A et par le pays B. Afin d'éviter cette double comptabilisation, les pays du type B sont priés d'indiquer le montant total de l'aide militaire qu'ils reçoivent de l'étranger, c'est-à-dire le montant du flux a. Lorsqu'un pays à la fois accorde une aide militaire et en bénéficie, il est prié de remplir à la fois les colonnes 9 et 10.

Les pays ayant fourni des troupes et du matériel dans le cadre des activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies sont aussi priés d'indiquer toutes les dépenses supplémentaires effectuées à cette fin au cours de l'année considérée. Ces dépenses doivent figurer dans la colonne 11 du tableau, déduction faite de toute indemnité reçue de sources extérieures.

e) Défense civile (colonne 14)

Il s'agit là des dépenses effectuées pour assurer, autrement que par les moyens militaires habituels, la protection des populations et des installations civiles contre les risques d'hostilités ou de désastres. Ce sont par exemple des dépenses relatives aux abris ainsi qu'aux plans et aux préparatifs pour l'évacuation puis la survie des civils de secteurs menacés d'attaque. Pour une définition détaillée du concept de défense civile, les pays sont priés de se reporter à l'article 61 du Protocole additionnel de 1977 à la Convention de Genève de 1949. L'indication de données relatives à la défense civile concerne surtout les pays disposant de forces stratégiques.

Types de coûts (intitulés des lignes)

f) Personnel (ligne 1.1)

Le but étant de ne pas prendre en compte les rémunérations pour des services passés mais d'inclure les sommes versées pour des services actuels et futurs, les chiffres doivent comprendre les versements directs au personnel ainsi que les autres dépenses annexes qui sont à la charge de l'employeur, tels qu'impôts, pensions et autres cotisations. Si ces données ne sont pas disponibles, elles peuvent être remplacées par l'indication du montant des dépenses effectuées au titre de services passés, pour les pensions, par exemple, notamment si les effectifs demeurent constants. En tout état de cause, le rapport doit être accompagné d'une explication sur la nature des données communiquées.

g) Conscrits (ligne 1.1.2)

Les coûts indiqués pour les conscrits s'entendent en tant que versements effectifs. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés d'indiquer à la partie II ci-après les salaires moyens correspondants dans le secteur civil ainsi que les effectifs de la main-d'oeuvre soustraite au secteur civil du fait de la conscription.

h) Fournitures d'usage courant (ligne 1.2.1)

Cette rubrique comprend les achats de denrées alimentaires, de vêtements, de produits pétroliers, de matériel d'instruction (à l'exclusion des munitions), de fournitures médicales, de fournitures de bureau, etc.

i) Entretien et réparation (ligne 1.2.2)

Cette rubrique comprend les services contractuels de réparation et d'entretien du matériel et des installations ainsi que les achats de pièces détachées, de matériaux et d'outils pour la réparation et l'entretien du matériel et des installations.

Dans certains cas, les réparations ont pour but non seulement de rendre au matériel et aux installations leur qualité et leurs performances premières, mais aussi d'améliorer cette qualité ou de modifier ces performances. Dans une certaine mesure, il faut considérer ces activités comme des investissements. Les modifications importantes et les grosses réparations de ce type qui comportent de substantiels éléments d'investissement doivent être indiquées dans les catégories de coûts 2.1 (Achats) ou 2.2 (Construction).

Les pays sont en tout état de cause priés de décrire la méthode choisie et d'expliquer la pratique ou les règlements comptables qu'ils suivent en ce qui concerne les éventuels éléments d'investissement des réparations et modifications importantes, et de joindre ces observations au tableau complété.

j) Frais de voyage, etc. (ligne 1.2.3)

Cette rubrique comprend les dépenses au titre des achats de divers services, tels que frais postaux, frais d'impression et autres frais.

k) Loyers immobiliers (ligne 1.2.4)

Comme les investissements initiaux en actifs immobiliers appartenant au secteur militaire ne donnent pas habituellement lieu à des versements effectifs, il est souhaitable d'ajouter au coût du loyer à communiquer la valeur actualisée de cet investissement. On peut estimer celle-ci au moyen de taux d'intérêt ou de taux d'amortissement appropriés pour l'année considérée.

l) Achats (ligne 2.1)

Le potentiel militaire d'un pays ne dépend pas seulement de ses achats de matériels et de sa construction d'installations militaires, mais aussi du taux d'amortissement, de désaffectation et de mise hors d'usage de ces biens. Les renseignements de ce type peuvent ne pas être aisément accessibles. Il serait toutefois hautement souhaitable d'obtenir, lorsqu'ils sont disponibles, des renseignements sur les taux de désaffectation et de durée moyenne de service des différents types de matériels et d'installations. Ces renseignements devraient être joints au tableau. Voir également la note i) ci-dessus.

m) Véhicules blindés (ligne 2.1.5)

Dans cette rubrique figurent les chars, les véhicules blindés de transport de troupes et les autres matériels blindés.

n) Munitions (ligne 2.1.8)

Pour les mêmes raisons que celles indiquées au paragraphe l) ci-dessus, il est souhaitable de pouvoir comparer les achats de munitions et les consommations correspondantes. A cette fin, les pays sont priés de fournir ces dernières données à la partie II ci-après.

o) Construction (ligne 2.2)

La construction de nouvelles installations est souvent liée à l'acquisition de terrains. Les dépenses du secteur militaire relatives à l'acquisition de terrains doivent être communiquées séparément sous la rubrique 2.2.12 (Terrains).

p) Electronique, etc. (ligne 2.2.4)

Cette rubrique comprend également les communications ainsi que les structures et installations apparentées.

q) Installations d'entraînement (ligne 2.2.7)

Cette rubrique comprend les dépenses occasionnées par la construction d'installations fixes d'entraînement telles que polygones de tir, parcours du combattant, etc.

r) Magasins, dépôts, etc. (ligne 2.2.8)

Cette rubrique comprend les installations de réparation et d'entretien.

s) Abris (ligne 2.2.11)

Comme il n'est pas toujours possible de distinguer entre ouvrages fortifiés et abris destinés au personnel militaire, les pays sont priés d'indiquer le total de leurs coûts sous la rubrique 2.2.10 (Ouvrages fortifiés) et de réserver la rubrique 2.2.11 (Abris) aux abris construits principalement pour protéger la population civile.

t) Terrains (ligne 2.2.12)

Les renseignements concernant les ventes de terrains par le secteur militaire sont demandés dans la partie II ci-après.

u) Recherche-développement (ligne 3)

Il est possible de distinguer entre les deux groupes composant cette catégorie selon le degré d'application des activités de recherche, c'est-à-dire la mesure dans laquelle elles sont axées sur la création d'un produit déterminé ("recherche à objectif"), comme par exemple un système particulier d'armes. Les activités de recherche fondamentale ainsi que celles de recherche appliquée qui ne sont pas liées à un objectif peuvent par conséquent figurer dans le groupe 3.1, tandis que les activités assimilables à une recherche à objectif figureraient dans le groupe 3.2 avec les activités de développement, qui sont toujours considérées comme ayant un objectif.

Les pays qui éprouveraient des difficultés à distinguer entre ces deux types de classification sont priés de présenter leurs observations à ce sujet et de les joindre au tableau.

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse :
(Salaire par durée de temps, unité monétaire)

/...

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse :
(Nombre d'années de service)

2. S'agissant du point d) des directives particulières, les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse :
(Montant)

3. S'agissant des alinéas n) et o), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions :

Vente par le secteur militaire de :

- a) Terrains :
- b) Biens immobiliers autres que les terrains :
- c) Matériel :
- d) Services :
- e) Divers :

4. Indiquer si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée.

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exportations de matériel militaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) Par région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Importations de matériel militaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) Par région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.
